



Décision n°2025_181DEC

Département BATII
Direction de la Stratégie Patrimoniale

Objet : Délimitation de la parcelle CH 638 sise rue Francisco Ferrer à Nantes, au droit de la parcelle CH 832.

Décision

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1^{er} avril 2025 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu la demande de délimitation présentée par la Ville de Nantes – Direction Nature & Jardins, dans le cadre d'un réaménagement du parc de la Moutonnerie,

Vu le procès-verbal établi par Monsieur Matthieu LAMBERT, en sa qualité de géomètre-expert, pour consigner les opérations menées pour établir les limites de la parcelle à délimiter.

Décide

Article 1er – De délimiter conformément au plan ci-annexé la parcelle CH 638 sise rue Francisco Ferrer à Nantes, au droit de la parcelle CH 832.

Article 2 – La présente décision sera affichée, copie sera transmise à Monsieur Matthieu LAMBERT, en sa qualité de géomètre-expert.

Article 3 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Transmis en préfecture le :

19 AOUT 2025

Mis en ligne le :

19 AOUT 2025

Nantes, le **19 AOUT 2025**

Pour Madame La Maire,

l'adjoint délégué,

Pascal BLO

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20250819-2025_181DEC-AR
Date de télétransmission : 19/08/2025
Date de réception préfecture : 19/08/2025